



Formation d'Intervenant en Thérapie Sociale TST Cycle 1

Toutes les sessions de formation ont lieu à Lausanne aux dates suivantes :

- Module 1 : 5 au 9 octobre 2022
- Module 2 : 31 janvier au 3 février 2023
- Module 3 : 26 au 29 avril 2023
- Module 4 : 14 au 17 juin 2023
- Module 5 : 27 au 30 septembre 2023
- Module 6 : 22 au 25 novembre 2023
- Module 7 : 10 au 12 janvier 2024

Nombre maximum de participants : 18



**Ecole de Thérapie Sociale TST
Institut Charles Rojzman
+41 76 349 20 45
institut-charlesrojzman@outlook.com
<http://www.institut-charlesrojzman.com>**



Comment maintenir une cohésion sociale dans les villes, les quartiers, les institutions et les organisations ? Comment amener à travailler ensemble des gens qui refusent de se parler ? Comment renforcer la coopération dans les espaces publics et les institutions ? Comment surmonter les préjugés et les haines suscitées par les conflits ethniques, religieux ou géopolitiques dans le monde ? Comment faire autorité en tant que chef d'entreprise face à une nouvelle génération d'employés, quand on est enseignant face à des élèves rebelles ? Comment motiver des professionnels, des élèves, qui n'ont plus d'intérêt à travailler ou à apprendre ? Comment continuer de vivre ensemble ?

L'intervention en Thérapie Sociale TST apporte des réponses concrètes et collectives à ces questions, non pas théoriquement mais par la recreation et le renforcement de liens de coopération entre les personnes et les groupes. Elle crée les conditions favorables à transformer les tensions et les obstacles individuels et collectifs qui empêchent aujourd'hui les acteurs sociaux, les professionnels, les citoyens, les dirigeants d'inventer ensemble des solutions adaptées aux réalités et aux défis qu'ils rencontrent.

Finalité de la formation : connaître et maîtriser les éléments méthodologiques de l'intervention en Thérapie Sociale TST et savoir les mettre en œuvre dans sa pratique professionnelle.

Pourquoi avons-nous besoin du conflit pour la coopération ?

- ❖ Car les relations, tant dans les organisations que dans les rapports entre les professionnels et leurs clients, publics, bénéficiaires... sont rendues difficiles par des peurs, des préjugés, des séparations et des haines.
- ❖ Car nous vivons dans une société malade, une société traversée par plusieurs crises majeures et qui voit se développer des peurs, des angoisses, des malaises, des tensions à l'origine de violences que le conflit est seul capable de transformer.
- ❖ Pour pouvoir vivre et travailler ensemble à l'heure où réunir des personnes autour d'une table ne suffit plus. Il s'agit de dépasser les blocages de toutes sortes qui empêchent de vivre des conflits constructifs et génèrent des replis, de l'épuisement, des exclusions, des points de vue manichéens, une division du monde en camps ennemis et finalement des tentations totalitaires.

Objectifs de la formation

- Découvrir une approche d'intervention psychosociale permettant d'agir dans des contextes très variés et prenant en compte les passions et la vie émotionnelle des groupes dans le changement social et organisationnel
- Apprendre à créer des conditions favorables à la coopération et à l'expression authentique des points de vue de chacun dans des groupes et des équipes
- Construire un leadership sécurisant et responsabilisant, facilitant la confrontation des points de vue et l'intelligence collective
- Connaître sa propre violence, ses obstacles personnels à coopérer et à vivre avec les autres
- Renforcer des qualités humaines et professionnelles telles que l'auto-critique, l'autonomie, la confiance en soi et la créativité.

Conditions d'admission

La formation s'adresse à toute personne intéressée à la Thérapie Sociale ayant une formation professionnelle préalable ou/et un diplôme universitaire. De plus, les personnes qui souhaitent s'engager dans la formation doivent être au bénéfice de 3 ans d'expérience professionnelle au moins. Une introduction à la Thérapie Sociale peut être suivie avant mais n'est pas obligatoire.

Cette formation se fait dans le cadre de la pratique professionnelle des participants. La volonté et la possibilité de mettre en œuvre les apports de la formation est souhaitable bien que non-indispensable.

Comme la pratique de l'intervention en Thérapie Sociale TST nécessite un approfondissement qui est en train d'être défini et qui pourra être suivi dès 2023, nous encourageons les participants à mener leur formation en parallèle d'une activité professionnelle ou de la démarrer dans le courant de l'année 2022, afin de pouvoir poursuivre la formation dès 2023 et intégrer les acquis de la formation dans leur pratique.

Processus de formation

La formation se base sur le processus spécifique de la Thérapie Sociale, socle pédagogique et condition de la coopération au sein du groupe en formation. Par étapes successives, elle structure l'apprentissage de la méthode et d'un mode d'animation et de leadership permettant la transformation de la violence en conflit. Partant de l'expérience des individus et de la constitution dynamique du groupe, le formateur travaille AVEC les participants et non pas sur eux. Le processus a donc une vocation transformative. Elle permet le changement individuel et collectif. En soi, il s'agit d'une guérison de notre relation aux autres, de la découverte de la réalité derrière les filtres de nos idéologies personnelles ou collectives, d'une relation au monde conditionnée par les blessures psychologiques subies et aussi infligées.

Concept de formation

La formation est composée de 6 modules (une introduction de 5 jours et 5 modules de 4 jours) puis d'un dernier module de bilan et d'intégration (3 jours). Tous les modules doivent être suivis pour prétendre à l'attestation de 1^{er} cycle en Thérapie Sociale TST délivrée au terme du module de bilan et d'intégration.

Il existe trois modalités possibles pour effectuer ce 1^{er} cycle :

1. S'inscrire dès l'introduction au cycle complet ;
2. Prendre part à l'introduction d'abord puis s'inscrire au cycle complet (l'introduction n'est alors pas à refaire) ;



3. Prendre part aux modules de son choix à la carte et valider le cycle par le module de bilan et d'intégration une fois que tous les modules ont été suivis. La décision de compléter l'ensemble du Cycle 1 peut être prise en cours de route, au moment où le candidat le décide. Un laps de temps de 4 ans maximum doit être respecté pour valider le cycle dans son ensemble, sans quoi les modules suivis au-delà de 4 ans devront être suivis à nouveau.

Contenu thématique

- Approche de la dimension émotionnelle de la vie des groupes et des relations humaines et sociales ;
- Approche de la dynamique du conflit et de la transformation de la violence, notamment en tant qu'animateur de groupes ;
- Les peurs, les phénomènes de groupes, les obstacles à la communication et à la circulation des informations ;
- Le leadership et la relation à l'autorité ; la capacité à travailler avec toutes les tendances de la société en créant une motivation au changement collectif par la prise en compte des attentes et besoins de tous ;
- Facilitation de la construction de solutions concrètes aux problèmes complexes que rencontrent des personnes différentes et parfois hostiles les unes aux autres.

Dates et thèmes des différents modules (programmes en annexe)

| | |
|---|--|
| Module 1 : 5 au 9 octobre 2022 | Introduction à la Thérapie Sociale |
| Module 2 : 31 janvier au 3 février 2023 | Les émotions, les peurs et les masques |
| Module 3 : 26 au 29 avril 2023 | La violence sous ses différentes formes |
| Module 4 : 14 au 17 juin 2023 | Leadership et rapport à l'autorité |
| Module 5 : 27 au 30 septembre 2023 | Sortir de la violence par le conflit |
| Module 6 : 22 au 25 novembre 2023 | Sortir de l'impuissance pour un engagement actif |
| Module 7 : 10 au 12 janvier 2024 | Intégration des modules et bilan |

Coût de la formation

Pour une inscription à l'ensemble du cycle 1: 5400 CHF
Pour une inscription après avoir suivi l'introduction : 4700 CHF
Pour une inscription à un module de 4 jours : 950 CHF



Inscription et désistement

L'inscription à la formation s'effectue par renvoi du bulletin d'inscription. Elle n'est validée que par le versement des arrhes. Le nombre de participants est limité à 18.

Sauf cas de force majeure, une inscription ne peut être annulée et le montant de la formation est dû. Le participant peut en revanche se faire remplacer par une personne remplissant les conditions d'admission. Tout désistement en cours de formation implique également le paiement de l'intégralité du coût de la formation.

Attestation

La participation est requise sur la totalité des journées de formation. Elle donne lieu à l'obtention d'une attestation. En cas d'absence indépendante de la volonté du participant, l'attestation est délivrée à condition d'avoir suivi au minimum 90% des journées de formation.